

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 13 mai 2016

2^{ème} **Commission**
N° CP-2016-5-2-1

Service instructeur

DIAT - Service de l'économie, du tourisme et de la
montagne

Service consulté

**CONTRAT DE PLAN ETAT/REGION 2015/2020
INRA - PROJET PHENOTIS**

Résumé : Dans le cadre du Contrat de Plan Etat/Région 2015/2020, il est proposé d'allouer une subvention d'investissement de 50 000 € au Centre INRA de Colmar pour la réalisation du projet PHENOTIS (Phénotypage de la vigne du laboratoire au vignoble).

Cette opération vise à doter le Centre INRA de Colmar et le Biopôle d'équipements de dernière génération permettant d'augmenter le débit et la précision du phénotypage au laboratoire, en serre et au vignoble, et d'en améliorer sa qualité et sa traçabilité.

Par délibération n° CG-2015-1-5-2 du 23 janvier 2015, le Conseil Départemental du Haut-Rhin a approuvé le Contrat de Plan Etat/Région 2015/2020.

Le CPER 2015/2020 s'articule autour de six volets thématiques et un volet territorial. Le montant total des projets soutenus s'élève à 816 171 000€ avec une contribution du Département du Haut-Rhin à hauteur de 21 274 000€.

Le volet « enseignement supérieur, recherche et innovation » se décline en deux parties : un volet immobilier, pour lequel la collectivité n'interviendra pas, et un volet consacré aux équipements pour la recherche et l'innovation, pour lequel elle interviendra à hauteur de 400 000€ pour trois projets de recherche situés dans le Haut-Rhin.

Une de ces trois opérations est le projet PHENOTIS (Phénotypage de la vigne du laboratoire au vignoble), mené par le Centre INRA de Colmar. Il concerne les deux thématiques majeures de l'Unité Mixte de Recherche « Santé de la Vigne et Qualité du Vin » qui portent sur les maladies fongiques et virales de la vigne et sur les facteurs influençant la qualité de la baie, en particulier sous contrainte climatique. Ces études nécessitent des évaluations précises de la résistance de la vigne aux maladies, du développement des infections par les différents agents pathogènes étudiés et de la qualité de la baie, regroupées sous le terme « phénotypage », afin de proposer des innovations pour une viticulture durable, qualitative et adaptée aux conditions climatiques futures.

Le projet vise à doter le Centre de Colmar et le Biopôle d'équipements de dernière génération permettant d'augmenter le débit et la précision du phénotypage au laboratoire, en serre et au vignoble, et d'en améliorer sa qualité et sa traçabilité.

Les travaux menés ouvrent sur des perspectives d'innovation en matière de création variétale, avec les premières variétés résistantes au mildiou et à l'oidium mises à la disposition de la profession dès 2018. Ils permettent également la mise en place d'itinéraires techniques innovants et le développement de nouvelles stratégies de lutte contre les principales maladies virales.

Les équipements à acquérir pour la réalisation de ces recherches sont constitués :

- d'un microscope,
- d'un microscope,
- d'un équipement de chromatographie.

Le budget et le plan de financement prévisionnels sont les suivants :

En dépenses :

Macroscopie	120 000 €
Microscopie	30 000 €
Equipement de chromatographie	<u>127 000 €</u>
TOTAL	277 000 €

En recettes :

Région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	39 000 €
Conseil départemental du Haut-Rhin	50 000 €
Etat	150 000 €
INRA	<u>38 000 €</u>
TOTAL	277 000 €

Conformément aux financements prévus par le CPER, l'INRA vient de solliciter la participation départementale à hauteur de 50 000 € pour la réalisation de ce projet.

Il vous est proposé de réserver une suite favorable à cette demande. L'autorisation de programme nécessaire est inscrite au budget départemental – Programme F225 – Enseignement Supérieur et Recherche.

En conclusion, je vous propose :

- d'allouer une subvention d'investissement de 50 000 € au Centre INRA de Colmar pour la réalisation du projet PHENOTIS dans le cadre du Contrat de Plan Etat/Région 2015/2020,
- de prélever les crédits correspondants sur le Programme F225 – chapitre 204 – fonction 23 – nature 204111 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN